

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2021

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 24 septembre 2021

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; M. Thierry CHARTON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Cathy LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

Etaient absents excusés : M. Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Damien FANCELLO.

Absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 5 juillet 2021.

Avant de commencer la séance, Mme le Maire demande au Conseil de rajouter un point : Subvention scout. Accord à l'unanimité.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB : 8.5-041/2021 : PROJET VIDÉO PROTECTION

Plusieurs dégradations et vols sont commis autour de la salle Albert Bourson.

Madame le Maire rappelle que lors de diverses réunions, nous avons abordé cette problématique et envisagé la mise en place de caméras au sein du village.

Dans un premier temps, nous souhaitons en déposer au niveau de la salle Albert Bourson.

Dans un deuxième temps, lorsque le parking, la plaine de jeux et la Maison Duval seront en service, en ajouter également sur ce secteur.

Il s'agit d'un moyen de prévention des atteintes à l'ordre public et de lutte contre les auteurs d'infraction. La transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéoprotection permet notamment la protection des installations et des bâtiments publics ainsi que de leurs abords.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet Vidéoprotection susceptible d'être éligible au Fonds Régional de soutien à l'équipement vidéoprotection et au titre du FIPD dans le cadre de l'appel à projet 2022.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 8 507,00 € HT dont :

- Pour la salle Albert Bourson 4 151,00 € HT
- Pour le Fourmil 4 356,00 € HT

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20211004-2021DEL041-DE
Reçu le 13/10/2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention :

Approuve le projet présenté,

Approuve le plan de financement présenté en annexe,

Sollicite une aide de la Région au titre du Fonds régional de soutien à l'équipement de vidéoprotection

Sollicite une aide de l'Etat au titre du FIPD dans le cadre de l'appel à projet 2022.

Plan de financement :

Poste de dépenses	Montant HT	Origine de financements	Pourcentage	Montant
Vidéoprotection	8507,00 €	ETAT : FIPD	30%	2252,10 €
		REGION : Plan régional de soutien à l'équipement de vidéoprotection	50%	4253,50 €
		Autofinancement		1701,40 €
	8507,00 €			8507,00 €

VOTES :

13 POUR

1 ABSTENTION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 07 octobre 2021
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20211004-2021DEL041-DE
Reçu le 13/10/2021

